

## COMMUNE DE SAINT-FRONT

### DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Dossier : <b>DP 043186 22 P0013</b> Déposé le : 10/09/2022 Affiché en mairie le :  <u>Nature des travaux</u> : <b>DÉMOLITION D'UNE REMISE + TRAVAUX SUR FAÇADES D'UNE AUTRE REMISE</b> <u>Adresse des travaux</u> : <b>LE JARDIN</b>  <b>43550 SAINT-FRONT</b>	<u>Demandeur</u> :  <b>MONSIEUR DEMARS CHRISTOPHE LE MONTEIL</b>  <b>43550 SAINT-FRONT FRANCE</b> <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : ----
--	---

Le Maire de la Commune de Saint-Front

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R423-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Front, approuvé le 20 juillet 2006

Vu la demande de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE susvisée, pour Démolition d'une remise + travaux sur façades d'une autre remise

#### ARRÊTE

Article 1. : Les travaux cités ci-dessus, sont **RÉALISABLES** sous réserves des prescriptions suivantes :

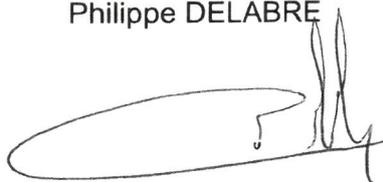
Le projet devra respecter les dispositions du document d'urbanisme sus-visé notamment les dispositions applicables à la Zone Ue

afin de conserver l'identité architecturale de cette bâtisse caractéristique de l'architecture vernaculaire, il conviendrait que les ouvertures créées soient de proportions plus hautes que larges

Fait à Saint-Front, le 4 octobre 2022

Le Maire

Philippe DELABRE



Observations et informations :

#### RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention préalable de l'autorisation de voirie exigée pour tous travaux à exécuter en bordure du Domaine Public ou pour l'occupation de celui-ci. Cette autorisation de voirie devra être sollicitée préalablement à tout commencement de travaux.

Droits des tiers : La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé...).

Page 1/2

AR Prefecture

043-214301863-20220410-DP04318622P0013-AU  
Reçu le 06/10/2022  
Publié le 06/10/2022